

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

---

**ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 566

présenté par  
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 16**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant:

« Elle promeut également le développement de pistes, voies cyclables, et parcs à vélos protégés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les communautés urbaines doivent faire de l'usage du vélo une priorité pour allier santé et déplacements non polluants.